N° 6614

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

Session ordinaire 2017 - 2018

**Projet de loi instaurant un système de contrôle et de sanctions relatif aux denrées alimentaires**

**\* \* \***

**RESUME**

L’objectif du projet de loi est double :

* d’une part, il vise à mettre la législation luxembourgeoise en conformité avec la réglementation européenne, en en étendant de manière substantielle le champ d’application ;
* d’autre part, il vise à réorganiser le système de contrôle par l’intermédiaire de la mise en place d’un Commissaire au gouvernement en charge de la coordination des opérations de contrôle en matière de denrées alimentaires dont la mission sera notamment de coordonner les opérations de contrôle sur le terrain et à harmoniser des procédures et modalités de contrôle des établissements du secteur alimentaire.